

Incendie

Equipier de Seconde Intervention

Personnel concerné

Personnel désigné

Pré – requis

Etre Equipier de Première Intervention

Durée

1 jour

Effectif

10 stagiaires

Règlementation: Article R.4227-38, Alinea 8 du code du travail

« Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »

Objectifs :

- Effectuer une opération de reconnaissance
- Effectuer la mise en sécurité des installations
- Agir efficacement face aux différents types de feux

Matériels pédagogiques :

- Ordinateur portable, vidéoprojecteur
- Supports pédagogiques, films
- Générateur de flammes écologique
- Extincteurs eau pulvérisée, CO2, poudre

Programme :

Théorie :

Connaissance de l'établissement :

- Les risques
- Les consignes de sécurité, l'alarme
- Les mises en sécurité
- La composition du message d'alerte
- Les moyens de lutte contre l'incendie

Rappels sur l'évacuation :

- Rôle du guide file, serre file, point de rassemblement

Le développement d'un incendie :

- Rappels (le triangle du feu, les classes de feu...)
- Les différents modes de propagation
- Les procédés d'extinction
- Les techniques de reconnaissance

Pratique :

- Exercices sur scénario de feux réels en tenant compte des moyens de lutte contre l'incendie de l'entreprise.

A l'issue de la validation théorique et pratique, une attestation de suivi de formation sera remise aux stagiaires